



Camille Goirand et Angélica Müller (dir.)

Documenter les violences Usages publics du passé dans la justice transitionnelle

Éditions de l'IHEAL

Chapitre IV – Archives orales sur les régimes autoritaires. Demandes sociales et histoire du temps présent

Marieta de Moraes Ferreira

Éditeur : Éditions de l'IHEAL
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2020
Date de mise en ligne : 25 septembre 2020
Collection : Travaux et mémoires
ISBN électronique : 9782371541368



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2020

Ce document vous est offert par Campus Condorcet



Référence électronique

MORAES FERREIRA, Marieta de. *Chapitre iv – Archives orales sur les régimes autoritaires. Demandes sociales et histoire du temps présent* In : *Documenter les violences : Usages publics du passé dans la justice transitionnelle* [en ligne]. Paris : Éditions de l'IHEAL, 2020 (généré le 26 septembre 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheal/8873>>. ISBN : 9782371541368.

Chapitre IV

Archives orales sur les régimes autoritaires

Demandes sociales et histoire du temps présent

MARIETA DE MORAES FERREIRA

Durant les années 2010, trois projets de recherche auxquels j'ai participé m'ont amenée à approfondir la réflexion sur la construction des sources orales et le défi que représente le traitement de témoignages, dans les cas de mémoires traumatiques relatives aux périodes autoritaires. Ces projets ont été menés dans des cadres divers et avec des objectifs différents : le premier portait sur les mémoires des militants du Parti des travailleurs (PT) au Brésil, le deuxième sur les luttes politiques dans l'ancienne faculté nationale de philosophie de l'université du Brésil (FNFI/UB), aujourd'hui devenue université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ) et le troisième sur La Commission de la vérité de l'Institut de philosophie et sciences sociales de cette université (IFCS/UFRJ). Ces trois projets ont en commun d'avoir eu recours à des entretiens avec des personnes qui, ayant lutté contre la dictature militaire brésilienne, ont été persécutées, emprisonnées, torturées, exilées et, de ce fait, ont vu le cours de leur vie profondément affecté. Ces expériences

de recherche m'ont amenée à interroger ma pratique d'historienne et à mener une réflexion sur les possibilités de recours à l'histoire orale ainsi que sur ses limites, dans les cas de mémoires traumatiques.

Ce chapitre se propose de prendre ce défi à bras-le-corps et présente en ce sens des éléments de cadrage théorique relatifs à trois de ses aspects fondamentaux : les rapports entre histoire et demande sociale, la problématique de la mémoire, et enfin le devoir de mémoire et les usages politiques et sociaux du passé. Avant cela, une première partie présentera le contexte institutionnel ainsi que les enjeux méthodologiques et politiques de chacune des expériences de recherche sur lesquelles s'appuie cette réflexion. Dans un troisième temps, ce texte proposera des éléments d'analyse relatifs aux enjeux et aux limites de l'utilisation de témoignages oraux dans le cas des trois projets susmentionnés. Il montrera enfin la façon dont le recours à ces sources orales s'inscrit dans les débats concernant la mémoire et les usages politiques du passé, l'histoire du temps présent et les exigences sociales relatives à ces usages.

Le recours à l'histoire orale dans les cas de mémoires traumatiques : trois expériences de recherche

Le projet Mémoires des militants du Parti des travailleurs : entre objectifs scientifiques et militants

Ce projet est né d'une initiative de la Fondation Perseu Abramo, organisation liée au Parti des travailleurs (PT) dont la mission consiste non seulement à préserver la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie, mais aussi à produire des études sur les luttes sociales au Brésil et sur le rôle historique qu'y a joué le PT. C'est ainsi que cette fondation a souhaité rassembler un ensemble de témoignages relatifs à la trajectoire des principaux dirigeants impliqués dans la création du parti. Le premier volet du projet portait sur la période de l'ascension de Lula jusqu'à son élection à la présidence de la République en 2002. Pour la mise en œuvre du projet, la Fondation a sollicité le concours du Centre de recherche et de documentation sur l'histoire contemporaine du Brésil (CPDOC) en raison de sa grande expérience en matière d'histoire orale. De ce recueil de témoignages est issu un premier volume contenant

douze entretiens¹. L'ouvrage issu de ce projet, *Mémoires des militants du PT*, répondait un double défi : d'une part, mettre en œuvre une recherche de nature académique répondant à des règles théoriques et méthodologiques précises, d'autre part, mettre en évidence la mémoire et le rôle de ceux qui, à leurs risques et périls, se sont engagés dans la construction d'un nouveau parti engagé dans la lutte des travailleurs au Brésil.

La faculté nationale de philosophie de l'université du Brésil (1939-1968) : conflits politiques et historiographiques

Le deuxième objet de ces réflexions, fruit de mon initiative personnelle à partir de 2008, se réfère à la production d'un ensemble de témoignages concernant l'ancienne faculté nationale de philosophie de l'université du Brésil (FNFI) et, en particulier, de son Institut de philosophie et de sciences sociales (IFCS). Fondée en 1939 à Rio de Janeiro, la FNFI a servi de modèle pour la création d'universités dans d'autres États du Brésil. Dès le début des années 1960, elle a constitué un espace de fortes mobilisations de groupes de gauche en lutte pour une révolution socialiste dans le pays. Contrairement au précédent, ce projet n'avait pas pour premier souci d'enregistrer la mémoire des victimes de la dictature. Son but était de comprendre les luttes politiques du début des années 1960 et il était très clairement construit selon les règles de la méthode scientifique universitaire, selon lesquelles les sources orales doivent être confrontées à d'autres informations. Quoi qu'il en soit, même dans ces conditions, les témoignages recueillis se sont avérés révélateurs de la mémoire d'événements traumatiques tels que la répression exercée au sein de la FNFI/IFCS et, de ce fait, ne manquèrent pas de susciter des débats historiographiques. Ils font aujourd'hui partie d'un recueil déposé au CPDOC et publié sous le titre *L'Histoire comme métier*².

1. M. de M. Ferreira & A. Fortes (dir.), *Muitos caminhos, uma estrela: memórias de militantes do PT*, São Paulo, Fundação Perseu Abramo, 2008. Les deux autres volumes prévus n'ont pas été publiés.

2. M. de M. Ferreira, *A história como ofício: a constituição de um campo disciplinar*, Rio de Janeiro, FGV, 2013.

La Commission de la vérité de l'UFRJ/IFCS: mémoire de la répression politique et accès à l'information

Le troisième projet s'est concentré sur les témoignages recueillis dans le cadre de la Commission de la vérité installée à l'Institut de philosophie et des sciences sociales (IFCS) et au sein de l'UFRJ au cours de l'année 2014. La constitution de cette commission s'est inscrite dans le cadre de la loi du 18 novembre 2011, qui a institué la Commission nationale de la vérité (CNV). La mission principale de la CNV, telle que définie par le gouvernement fédéral, était d'établir les faits relatifs aux violations des droits humains survenues entre 1946 et 1988, comme le détaille Carolina Campos dans cet ouvrage (chapitre X). Ainsi la CNV n'avait-elle pas pour but d'inculper ou de poursuivre les auteurs de violence, mais seulement de recueillir et de diffuser ensuite, dans un rapport, des documents jusqu'alors tenus secrets. Dans ce cadre, une loi a été également promulguée qui donnait accès à l'information ainsi qu'à la consultation de documents officiels initialement conçus pour rester secrets de façon définitive. Avec la mise en place de la CNV, des commissions ont été installées dans les États fédérés, après un vote des assemblées législatives dans chacun d'entre eux. D'autres commissions ont également été formées au sein d'institutions qui, telles que les universités, avaient été la cible de la répression politique pendant le régime militaire, ce qui fait l'objet du chapitre rédigé par Angélica Müller dans cet ouvrage (chapitre II). Dans ce cadre, le recueil de témoignages avait pour objectif de faire reconnaître comme victimes de la répression celles et ceux qui ont été arrêtés et torturés. Dans le cas de l'UFRJ, et en particulier de l'IFCS, c'est en 2014 qu'a été installée une commission locale qui s'est entretenue avec les anciens étudiants et leurs enseignants afin d'enregistrer l'impact de la répression sur leurs trajectoires, dans un contexte où la mémoire de ce passé traumatique faisait l'objet de débats publics conflictuels.

Au « royaume de la mémoire généralisée³ »

Le rôle des historiens, la mémoire et les usages politiques du passé ont déjà été largement débattus dans certains pays comme la France, l'Allemagne, l'Afrique du Sud ou encore l'Argentine. Chaque société y a répondu en accord avec sa culture historique et au regard des impacts produits par les événements traumatiques vécus par chacune d'elles. Dans le cas brésilien, ce débat n'a été approfondi que tardivement. Les tentatives successives menées par les organisations liées aux droits humains se sont toujours heurtées à une forte résistance lorsque ces dernières ont demandé la révision de la loi d'amnistie de 1979 et le jugement des atteintes politiques aux droits humains, ainsi que le montre José Carlos Moreira da Silva dans cet ouvrage, dans la première partie de son chapitre qu'il consacre à la mise en œuvre de la loi d'amnistie (chapitre XIII)⁴.

Selon le point de vue d'historiens issus de divers courants historiographiques et originaires de différents pays tels que Philippe Joutard, Henry Rousso, Paul Ricoeur et Andreas Huyssen⁵, nos sociétés ont été immergées au cours des trente dernières années dans le « royaume de la mémoire généralisée⁶ ». En témoignent la multiplication des célébrations, l'invocation permanente du devoir de mémoire et les recherches relatives aux identités ou encore la valorisation du patrimoine sous toutes ses formes, matérielles et immatérielles. Compte tenu de cette situation, les historiens mentionnés ont cherché à donner des réponses en adéquation avec les exigences que pose la mémoire pour l'histoire tout en produisant une historicisation critique de cette même mémoire. C'est pourquoi, même s'ils reconnaissent que la mémoire renforce l'histoire,

3. Cette expression est empruntée à P. Joutard, « Memoria y historia: ¿Cómo superar el conflicto? », *Historia, Antropología y Fuentes Orales*, n° 38, 2007, p. 115.

4. La loi d'amnistie, promulguée en 1979, n'a pas été remise en question après la re-démocratisation. Elle acquittait de façon identique les opposants et leurs tortionnaires, raison pour laquelle ces derniers ne courent toujours aucun risque d'être inculpés. La loi qui a instauré la Commission nationale de la vérité (CNV) a pu paraître timide en ce sens, mais elle a représenté un grand pas qu'il n'a pas été facile de franchir, plus de trente ans après la fin de la dictature militaire.

5. P. Joutard, « Memoria y historia... », *op. cit.* ; H. Rousso, *La Dernière Catastrophe, l'histoire, le présent, le contemporain*, Paris, Gallimard, 2012 ; P. Ricoeur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000 ; A. Huyssen, *Seduzidos pela memória*, Rio de Janeiro, Aeroplano, 2000.

6. P. Joutard, « Memoria y historia... », *op. cit.*

ils attirent l'attention sur l'antériorité de la fonction critique propre à cette dernière face à l'action dénonciatrice de la première. Néanmoins, la tension qui peut exister entre les victimes-témoins porteuses de souvenirs et les historiens ne doit pas conduire à une « déclaration de guerre contre la mémoire et contre les témoins » qui serait animée par une « rivalité visant à capter l'intérêt du public⁷ ». Paul Ricoeur propose de dépasser cette opposition de manière à reconnaître à la mémoire un rôle positif face à l'histoire. En effet, il considère que la mémoire permet à l'historien de dépasser une vision purement rétrospective du passé, et de redécouvrir le passé en tant que présent actualisé.

Devoir de mémoire et production de sources

Pour les historiens, cette discussion plus générale sur les défis posés par les demandes mémorielles et sur le rôle social de l'histoire a engendré une autre question, celle de la relation problématique entre devoir de mémoire et production de sources orales. En ce début de ^{xxi}e siècle, on a vu ressurgir de façon croissante des critiques concernant l'usage de témoignages comme sources historiques. Il s'agit là en grande partie d'une réaction au fait que les sociétés modernes ont connu une « invention du devoir de mémoire⁸ », c'est-à-dire vouent de culte aux morts victimes de la répression et de traumatismes politiques. Dans un tel contexte, le fait de témoigner acquiert une signification particulière et les victimes ou leurs descendants deviennent des agents fondamentaux du devoir de mémoire. Il ne s'agit pas seulement d'un culte aux morts, d'un devoir de souvenir et d'hommages, mais aussi de demander justice et d'obtenir des résultats concrets dans les domaines politique, judiciaire et financier.

Dans de nombreux pays, la mise en place de politiques mémorielles relatives à des événements traumatiques s'est alors transformée en une lutte contre l'oubli des victimes de l'oppression. Elle implique de plus en plus la reconnaissance de la responsabilité des gouvernements et des sociétés dans les souffrances vécues et a ouvert la voie à des revendications de mesures compensatoires destinées non seulement à réparer les

7. P. Ricoeur, *La Mémoire...*, *op. cit.*, p. 421-422.

8. O. Laliou, « L'invention du "devoir de mémoire" », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n° 69, 2001/1, p. 83-94.

injustices, mais aussi à empêcher que de tels processus de violence et de discrimination ne se reproduisent à l'avenir. C'est à partir de l'holocauste survenu en Europe que des projets de mémoire de cette nature ont trouvé plus récemment un écho dans différentes sociétés comme en Afrique du Sud, en Amérique latine dans les sociétés ayant connu des dictatures militaires, ou encore en Europe de l'Est après la chute des régimes communistes. Toutefois, l'abus de politiques mémorielles transforme les souvenirs en armes politiques et engendre une sacralisation des témoins, ce qui limite la représentation du passé à celle des destins individuels. L'affirmation de telles pratiques politiques a provoqué d'intenses débats et critiques chez les historiens. Elle a entraîné une remise en question des instruments légaux utilisés par les États dans la gestion du passé et dans le processus de sacralisation des mémoires.

Les dangers de la sacralisation de la mémoire

Un premier point polémique concerne la définition des contenus historiques sanctionnés par les législateurs car ils s'inscrivent, dans certains cas, en porte-à-faux vis-à-vis de la production historiographique. La mise en œuvre par les États de politiques mémorielles visant à satisfaire les revendications de victimes en quête de réparations se heurte fréquemment à l'interprétation des événements historiques et jette un soupçon sur le savoir produit par les historiens ainsi que sur leur rôle dans l'espace public. L'autorité des spécialistes est remise en question lorsqu'il s'agit de débattre de certains thèmes historiques, ce qui atteint les professionnels de l'histoire dans leur identité même. Il en découle non seulement un conflit d'interprétations historiographiques, mais aussi une compétition entre différentes activités professionnelles telles que celles des journalistes, des législateurs ou des historiens, ce qui met en cause la légitimité de ces derniers en ce qui concerne l'accès au passé et à son analyse.

Face à une telle situation, des historiens et philosophes tels que Philippe Joutard, Henry Rousso et Paul Ricoeur ont pris position et mis en évidence le danger que représente la sacralisation de la mémoire et les risques sérieux liés au fait de légiférer sur la façon dont doivent être traités certains événements historiques. L'imposition légale d'un point de vue historique transforme, selon eux, la mémoire en valeur incontestable, ce qui élimine toute possibilité de débattre de certains thèmes

historiques. Les critiques que font les historiens aux lois mémorielles se réfèrent non pas au fait que des lois rendent obligatoire l'étude et l'enseignement de thèmes précis mais plutôt à la définition légale du contenu de certains programmes d'enseignement de l'histoire. Ce qui pose essentiellement problème à la communauté des historiens concerne, d'une part, les interventions que les politiques de mémoire imposent quant à l'évaluation du passé, d'autre part, les conséquences de ces initiatives pour la production du savoir historique. Ces interférences, outre le fait qu'elles restreignent la liberté de la recherche, subordonnent l'histoire à la mémoire et annulent toute possibilité de travail critique sur les sources primaires, alors même qu'il est au cœur du métier de l'historien. Ce premier aspect du débat prend des couleurs plus intenses et se déploie encore plus profondément lorsque la communauté des historiens met en discussion la subjectivité en tant qu'élément fondamental de la critique.

Selon la chercheuse argentine Beatriz Sarlo, c'est dans un contexte de survalorisation de la mémoire que les historiens ont revu les objets de la recherche historique et qu'ils ont attribué de nouvelles qualités aux études du quotidien, notamment à travers les biographies de gens du commun et les témoignages oraux⁹. La reconnaissance de ce type d'approche a eu selon elle pour conséquence un « virage subjectif ». C'est ainsi que notre époque est celle de la grande valorisation de la subjectivité et du « moi », ancrée dans les intérêts politiques et culturels inspirés par la peur d'une « perte de mémoire ». Selon Beatriz Sarlo, préserver une approche critique peut consister à mettre l'accent sur les limites de l'usage des témoignages dans la modernité. Ainsi les victimes de certains chocs ne sont-elles plus capables de transmettre leur vécu dans la mesure où ce qu'elles retiennent n'est que « l'écume » des événements et où elles peinent parfois à donner de la consistance à leurs récits, voire à donner des garanties sur l'existence même de l'expérience vécue. Ces limitations ont été abordées récemment par d'autres penseurs¹⁰ qui mettent en avant l'accélération du temps culturel, technologique et

9. B. Sarlo, *Tempo passado: cultura da memória e guinada subjetiva*, São Paulo & Belo Horizonte, Companhia das Letras / UFMG, 2007.

10. F. Varela, H. M. Mollo, M. H. de F. Pereira & S. Mata (dir.), *Tempo presente e usos do passado*, Rio de Janeiro, FGV, 2012; L. de A. N. Delgado & M. de M. Ferreira (dir.), *História do tempo presente*, Rio de Janeiro, FGV, 2014; S. V. Quadrat & D. Rollemberg (dir.), *História e memória das ditaduras do século XX*, Rio de Janeiro, FGV, 2015.

moral en tant que frein à la transmission de récits intergénérationnels. En d'autres termes, cela révèle une crise d'autorité du passé sur le présent. Une autre question, toujours selon Beatriz Sarlo, vient s'ajouter à ces débats : l'impossibilité d'établir un système d'équivalence entre le moi du récit et l'expérience vécue. Dans cette perspective, le genre autobiographique n'est qu'un masque de l'auteur et tout récit autobiographique constitue, en réalité, une fiction contée à la première personne.

Face à ces débats sur la valeur du « devoir de mémoire », il convient donc de s'interroger sur la signification et l'importance du recueil de témoignages oraux auprès d'acteurs sociaux ayant vécu des événements traumatiques. Dans le cas brésilien, comment faire face à la sacralisation de la mémoire des luttes contre la dictature militaire ? Comment constituer, à partir du recueil de témoignages oraux, des sources historiques adaptées à un usage critique de la part d'historiens, des sources susceptibles d'être remises en question et confrontées à d'autres ?

Les témoignages oraux sur la dictature brésilienne : des sources historiques soumises aux conflits de mémoire

Les mémoires du PT, entre histoire et mémoire : une frontière ténue

Compte tenu de ces observations, les trois projets de recherche analysés ici ont présenté des apports et des limites différents. Dans le cadre du projet *Mémoires des militants du PT*, les entretiens étaient structurés par des questions récurrentes relatives à l'entrée de la personne interrogée dans le militantisme politique, ainsi qu'aux liens entre différents groupes ayant contribué à la formation de ce parti issu des mouvements sociaux et qui avaient pour objectif la consolidation de la démocratie au Brésil. Le défi principal du projet, pour les chercheurs qui l'ont mené, a consisté dans le fait que c'est une fondation liée au PT qui a invité des historiens à participer à la réalisation et à la diffusion de témoignages de militants. Pourtant, s'il s'agissait bien d'un projet de mémoire politique liée à ce parti, il n'en a pas moins respecté les principes fondamentaux de la méthodologie de l'histoire orale, bien au-delà de l'auto-glorification. De ce fait, la production de cet ensemble de sources orales sur l'histoire du PT est susceptible de contribuer à la préservation de la mémoire des mouvements sociaux, mais aussi de constituer une

référence d'importance fondamentale pour la consolidation des luttes citoyennes au Brésil. Par sa nature, ce projet a apporté des éléments significatifs à la réflexion sur les frontières entre histoire et mémoire ; réflexion d'autant plus importante qu'elle est relative à des expériences tragiques qui ont imposé un « devoir de mémoire », comme c'est le cas dans d'autres sociétés d'Amérique latine après les dictatures, et qu'elle intervient dans un contexte où les critères de production de vérité historique sont entrés en crise. Si le projet d'histoire orale du PT a bien relevé d'une « politique de la mémoire », il n'en a pas moins apporté une contribution à la recherche sur l'histoire récente de la société brésilienne. Ici, il ne s'est pas agi de la production d'une « autre histoire » émanant de voix jusqu'alors inaudibles mais plutôt de la création interactive de recueils personnels uniques relatifs à des expériences historiques décisives pour la formation du Brésil contemporain. Ces recueils ont été élaborés au croisement entre la prise de distance chronologique et l'impact des événements du présent.

Le grand apport de ce projet consiste donc dans la mise en place d'une banque de témoignages ouverte à différentes lectures et interprétations. En ce sens, il a contribué de façon importante à la constitution d'un fond de documentation sur la période concernée, que l'on peut considérer comme favorable à la consolidation de politiques publiques démocratiques. La généralisation d'initiatives de ce genre est fondamentale pour élargir l'accès aux conditions de production de la connaissance historique, aussi bien pour les professionnels que pour les profanes et pour renforcer la société brésilienne face aux défis et aux interrogations du présent et de l'avenir. En ce sens, la dimension subjective, loin de constituer un obstacle ou une « impureté », constitue au contraire une grande contribution à l'histoire orale. Cependant, les crises politiques et les dénonciations de corruption qui ont surgi à l'occasion du scandale *Mensalão*¹¹ et de l'opération *Lava Jato*¹² à l'encontre de membres du PT ont amené certaines personnes interrogées

11. L'affaire du « *Mensalão* » a consisté en un scandale de corruption, selon lequel les votes de membres du Congrès national auraient été achetés par des membres du gouvernement dirigé par le président Lula entre 2005 et 2006.

12. Littéralement « Opération Lavage express », cette opération judiciaire lancée en 2014 avait pour but déclaré de mettre au jour et de condamner la corruption liée à l'entreprise nationale des hydrocarbures, *Petrobras*.

à refuser la diffusion de leurs témoignages, même si les entretiens n'avaient aucun rapport avec ces épisodes, ce qui a affecté la publication des volumes initialement prévus. Ainsi le contexte politique du présent a-t-il revêtu un impact certain sur le développement du projet et a-t-il établi, en définitive, des limites à la pleine utilisation du matériel recueilli.

Mémoires de l'IFCS : croisement des sources et conflits de mémoire

Pour sa part, la collecte de témoignages d'anciens étudiants et d'anciens enseignants de la FNFI n'était pas motivée par l'objectif de remplir un devoir de mémoire mais par celui de comprendre le processus d'institutionnalisation des formations universitaires en histoire. Le projet a toutefois été confronté à plusieurs défis méthodologiques, ainsi que le met en évidence l'analyse des témoignages d'étudiants et de professeurs. Les récits obtenus ont constitué un point de départ utile pour cartographier les questions à approfondir au cours de la recherche, jusqu'alors marquée par la dispersion et la fragmentation des sources écrites. Outre qu'ils comblaient de nombreuses lacunes auxquelles la documentation écrite ne pouvait pas répondre, les entretiens ont constitué des moyens sûrs et riches pour clarifier certains conflits de mémoire. Ainsi ont-ils fourni des indices pour interpréter différentes versions relatives à la trajectoire historique des formations proposées à l'IFCS. Plus que sur le contenu des formations en elles-mêmes, les témoignages se sont concentrés en priorité sur les luttes politiques, notamment de la fin des années 1950 jusqu'à 1968. La plupart des personnes interrogées étaient entrées à l'université à partir de 1957 ou 1958 et, par conséquent, leur expérience concernait surtout les années de radicalisation politique qu'a connues le Brésil à partir du gouvernement de Juscelino Kubitschek (1956-1960) jusqu'à la chute de João Goulart, président déposé par le coup d'État militaire de 1964.

Les entretiens montrent que la participation des étudiants et des enseignants aux projets politiques de transformation du Brésil, au-delà de sa diversité, a fortement conditionné les mémoires relatives aux formations en histoire de l'IFCS. Ainsi certains faits significatifs sont-ils passés sous silence, au profit de la mise en valeur de la répression et des traumatismes provoqués par le coup d'État militaire. Ces entretiens

ont été menés dans des espaces privés où seuls étaient présents, avec la personne interrogée, le ou les chercheurs. Ces derniers ont conduit les entretiens selon une grille préétablie, mais ils pouvaient faire des interruptions et remettre en question les informations, conformément aux objectifs de la recherche. Ils pouvaient aussi émettre des critiques, manifester leur désaccord et ouvrir ainsi un dialogue avec la personne interrogée, qu'ils confrontaient à différentes versions des événements.

Devant la Commission de la vérité de l'IFCS : témoigner pour obtenir réparation

Les témoignages déposés auprès de la Commission de la vérité installée à l'Institut de philosophie et des sciences sociales (IFCS) de l'UFRJ sont d'une nature très différente. Bien que le profil des personnes interrogées soit similaire à celui du projet précédent et qu'elles aient appartenu à la même institution (FNFI/IFCS), les contextes et les intentions sont très dissemblables. Dans le cas de la Commission de la vérité, les audiences se sont déroulées dans des espaces ouverts face à un public très hétérogène et ont poursuivi un objectif de réparation des dommages subis. La Commission a entendu des victimes qui, de différentes manières, avaient été les cibles de la violence du régime dictatorial brésilien et étaient là pour être honorées plutôt qu'interrogées.

Le recueil des témoignages a été marqué par une certaine difficulté des enquêteurs à intervenir, à poser des questions ou à corriger la parole des témoins. C'était essentiellement eux qui conduisaient le récit et faisaient appel à leur mémoire, avec des distorsions visibles et, en particulier, des confusions dans la chronologie des événements ou dans leur description, sans que les chercheurs ne puissent faire la moindre observation. En outre, certains chercheurs ne connaissaient pas en détail les circonstances propres aux événements qui se sont déroulés dans les espaces où les témoins ont agi. L'ensemble soulève la question du statut et des qualités du chercheur, ainsi que celle des connaissances dont il dispose afin de pouvoir intervenir et aider le témoin à retrouver ses souvenirs. En ce sens, l'expérience de la Commission de la vérité de l'IFCS montre que, lorsque l'entretien ne se limite pas au devoir de mémoire et fait partie d'un projet de recherche plus large, son potentiel en tant que source d'information s'élargit de manière significative.

En définitive, si les projets présentés ici avaient des origines et des objectifs variés, ils avaient aussi pour points communs que les personnes qui ont témoigné ont toutes, d'une manière ou d'une autre, lutté contre le régime militaire et été la cible de la répression politique. En ce sens, les récits des trajectoires des bâtisseurs du PT ou ceux des anciens étudiants et des enseignants de la FNFI nous ont permis d'accéder à la mémoire de protagonistes.

Les professionnels de l'histoire face à la constitution des sources

La création de la CNV en 2011 a constitué un moment « historique » et une conquête, dont on ne peut que se réjouir. En effet, la relation entre le passé, le présent et l'avenir, telle qu'elle s'est établie à partir de l'instauration de cette Commission, révèle toute son importance pour l'histoire brésilienne récente, aussi bien du point de vue de ses défenseurs que de celui de ses détracteurs. Pour les historiens, cet événement devra continuer à faire l'objet d'études spéciales car il fournit une clef pour mieux comprendre l'imaginaire politique brésilien ainsi que les mécanismes par lesquels se forment la mémoire et l'identité nationale dans le pays. Mais un défi demeure : celui d'évaluer de façon critique le rôle et la place des professionnels de l'histoire face au dilemme qui consiste à garantir les principes d'un travail scientifique tout en assumant des responsabilités sociales ; celui de se tenir en alerte face aux dangers représentés par les interférences extérieures qui peuvent mettre en danger l'autonomie de l'histoire en tant que discipline scientifique et contaminer le jugement scientifique par un jugement mémoriel. C'est dans ce cadre qu'il convient de mener une réflexion sur l'instrumentalisation de l'histoire par la demande sociale et sur le lien qui s'établit entre fonction de connaissance et fonction sociale. Sans cela, la tentation existe de recourir à des formules simplistes incompatibles avec les exigences universitaires et d'ouvrir la voie à un contrôle de la production historique au nom de nécessités n'ayant aucun rapport avec les logiques autonomes de la recherche.

Les historiens du temps présent travaillent sur la mémoire vivante de leurs contemporains et subissent de fortes influences, dans leur travail,

de la part d'institutions ou d'acteurs sociaux qui veulent légitimer leurs demandes et justifier leurs points de vue. La mémoire des groupes sociaux ayant vécu des événements traumatiques tels que l'holocauste, le gouvernement de Vichy en France ou les dictatures en Amérique latine exige de l'histoire du temps présent une gestion adéquate des risques liés à l'instrumentalisation de ces mémoires, encore fraîches puisqu'elles ont trait à des passés incomplètement transformés en histoire. On trouve chez les historiens qui traitent d'époques récentes une sensibilité à la demande sociale qui donne sa singularité à leur pratique professionnelle. Mais ne limite-t-elle pas d'autant leur désir de produire une histoire aussi scientifique que les autres? Jusqu'où et comment les historiens doivent-ils s'impliquer dans la reconnaissance du rôle social de leur profession?

Au tournant du *xxi*^e siècle, les réponses des historiens à ces questions sont diverses dans le sens où ils sont de plus en plus sollicités et même appelés à témoigner en justice. Pour Henry Rousso, trois registres bien distincts se confondent alors: celui de la justice, celui de la mémoire nationale et celui de l'histoire¹³. La recherche de la vérité historique ne peut se voir subordonnée à des logiques judiciaires ou mémorielles. Cette question met à l'ordre du jour la posture des historiens dans le débat public, ainsi que la nécessaire distinction entre recherche historiographique et investigation judiciaire. Il en découle une différence fondamentale dans l'usage du témoignage par l'historien et par le juge pour la constitution de la preuve. Dans quelle mesure seraient alors réalisables les désirs d'un historien qui, après avoir soigneusement vérifié les faits et entendu les témoins, assumerait le rôle d'un juge et devrait prononcer un verdict au tribunal de l'histoire? En dépit d'une convergence initiale entre les deux pratiques professionnelles qui, toutes deux, reposent sur l'investigation et la constitution de la preuve, ce qui distingue l'élaboration historiographique ne réside-t-il pas dans la nature essentiellement provisoire et contingente de l'écriture de l'histoire, même si celle-ci implique une intention de vérité?

C'est ainsi qu'au cours des dernières décennies, les historiens ont fait face à un besoin récurrent de défendre l'autonomie de leur discipline et de réaffirmer leurs intentions face à la menace de la voir réduite à la

13. H. Rousso, *La Dernière Catastrophe...*, *op. cit.*

fiction, aux falsifications négationnistes, aux dérives mémorielles, aux instrumentalisations sociales et politiques. Il y a là un océan de doutes et d'incertitudes, mais au-delà de leur spécialité, les historiens ont la responsabilité d'introduire la méthode et le mode de raisonnement historiques dans le débat politique. L'analyse critique des sources écrites peut avoir un effet politique quand elle est appliquée aux documents contemporains que manipulent les médias ou les intérêts politiques du moment. La méthode historique et comparative oblige à considérer la pluralité des facteurs intervenants dans toute transformation et permet de réfuter certains points de vue mécanicistes dominants. L'histoire orale a déjà démontré clairement qu'elle peut offrir des ressources et des procédés méthodologiques rigoureux pour la production de sources. En vérité, une bonne part des réserves émises à son sujet s'applique aussi à n'importe quel autre type de sources, y compris aux sources écrites les plus traditionnelles telles que des comptes rendus ou des rapports. Or la fétichisation de l'écrit fait souvent l'impasse sur l'examen plus soigné de ces dernières. La spécificité de l'histoire orale est que les chercheurs participent de façon interactive à la production des sources aussi bien qu'à leur articulation avec la trame institutionnelle qui en définit le contexte.

Pour toutes ces raisons, l'organisation de fonds oraux sur les régimes autoritaires peut offrir d'innombrables contributions à la recherche historique, et plus encore, à la consolidation de la démocratie dans les pays ayant vécu ce genre d'expérience traumatique¹⁴. Ainsi, les matériaux riches produits à partir des témoignages de militants du Parti des travailleurs, d'étudiants et de professeurs de l'ancienne faculté nationale de philosophie de l'université du Brésil ou encore de victimes de la dictature militaire brésilienne, fournissent de nouvelles possibilités pour les recherches futures des historiens professionnels.

14. A. T. Montenegro, C. S. Rodeghero & M. P. Araújo (dir.), *Marcas da Memória: história oral da anistia no Brasil*, Recife, Éditions de l'Ufpe, 2012.



Photo 3. Mémorial aux victimes du communisme, Prague

Ce monument à la mémoire des victimes du communisme a été érigé en 2002 dans le centre de Prague, en bas de la colline de Petín. Il représente un immense escalier, emprunté par des statues d'hommes qui se perdent dans la colline. La taille des statues décroît et leur torse se transforme, se désagrège, marche après marche. Reliant les marches entre elles, une bande rappelle le nombre de personnes disparues, émigrées et condamnées entre 1948 et 1989.

Photo : Anne Bazin (2017).